République française
Département du Bas-Rhin

scoters
syndicat
mixte

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 21 OCTOBRE 2022 À 10 H30 À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA ZORN À HOCHFELDEN

Convocation du 14 octobre 2022

Membres en exercices	30 titulaires 30 suppléants	Membres présents :	16 titulaires 8 suppléants

Délibération n°396 du Comité syndical

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 8 mars 2022

Le procès-verbal du comité syndical du 8 mars 2022 a été adressé à tous les membres le 16 mars 2022. Il est soumis à l'approbation.

Le Comité syndical
après en avoir délibéré,
à l'unanimité

Approuve le procès-verbal du comité syndical du 8 mars 2022.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le 27.10.22
La publication le 27.10.22
Strasbourg, le 27.10.22

La Présidente
Pia IMBS

Secrétaire de séance
La Directrice
Eve ZIMMERMANN